

Décharge 2007: Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail EU-OSHA

2008/2260(DEC) - 16/03/2009

En adoptant le rapport de M. Christofer FJELLNER (PPE-DE, SE) sur la décharge à octroyer à l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, la commission du contrôle budgétaire appelle le Parlement européen à octroyer la décharge au directeur de l'Agence sur l'exécution de son budget 2007.

Constatant que les comptes annuels définitifs de l'Agence étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, les députés approuvent la clôture des comptes de l'Agence.

Ils font toutefois une série de recommandations qui accompagnent l'octroi de la décharge. Outre les recommandations générales figurant dans le projet de résolution concernant la gestion financière et le contrôle des agences de l'Union européenne -voir [2008/2207\(INI\)](#)-, les députés constatent que la Cour n'a formulé aucune observation spécifique concernant cette agence. Ils félicitent dès lors l'Agence d'avoir considérablement amélioré sa gestion financière au cours des 2 dernières années et l'encouragent à continuer sur cette voie.